

de Marson, mère de madame de Vaudreuil, est morte il y a environ trois semaines, âgée de 85 ans... On lui a trouvé à sa mort deux mille livres en or et argent blanc. Elle a su ménager, quoique son revenu ne fût pas très considérable. Il serait fort à souhaiter que la pension de 600 frs qu'avait la dite dame de Marson, de la Cour, pût tomber aux demoiselles de Vaudreuil, et même qu'on voulût leur donner à chacune 500 frs, seulement, cela les aiderait beaucoup, car elles sont à plaindre, n'ayant à présent que 400 frs pour leur entretien, ce qui ne suffit pas. L'on doit travailler pour cela, mais je crains bien qu'elles n'obtiennent pas, car le Cardinal est fort dût et ne donne pas aisément... Elles vous saluent... aussi bien que leur mère. Vous aurez M. Rigault que je vous prie d'embrasser pour moi et M. de Cavagnal (son frère).

M. Vincelotte prend le sous-diaconat dans les quatre temps du carême. Il s'est donné bien du mouvement pour en venir jusque-là. M. Lyon ⁽¹⁾ a écrit a feu et à sang contre lui. Cela n'a pas empêché M. de Mornay de passer pardessus tout et de lui rendre la justice qui lui est due. Il demeure au Séminaire des Missions Etrangères.

Je n'ai point reçu de lettres de M. de la Boularderie, ce dont je suis très aise, car je ne veux point m'embarasser avec lui : il n'est pas assez rangé dans ses affaires pour que l'on puisse lier de commerce avec lui. Je n'ai pas osé parler de ce que vous m'avez marqué à son sujet : qui est que M. Dosquet lui a donné des patentes de grand vicaire, cela ne peut tomber sous le sens de qui que ce soit. A la bonne heure qu'il lui ait donné en blanc des lettres de grands vicaires pour les prêtres qui lui seront envoyés de France ; mais de dire qu'à M.

(1) Supérieur du Séminaire de Québec, très digne ecclésiastique français dont l'administration ne fut pas heureuse.